

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
ARRETE DU MAIRE  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de pose acodrain en chaussée et raccordement dans le bassin, situés chemin de Molinghem à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS ARTOIS, 55 Parc d'activités la Galance, CS 20164, 62221 NOYELLES SOUS LENS, à compter du lundi 19 juin 2023 jusqu'au 29 juin 2023,

**Objet :**

**Interdiction de stationnement  
et de circulation chemin de Molinghem**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement et la circulation seront interdits chemin de Molinghem à ISBERGUES, du lundi 19 juin 2023 jusqu'au 29 juin 2023 inclus.

**Article 2** : Un itinéraire de déviation sera mis en place.

**Article 3** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise COLAS ARTOIS chargée de l'exécution des travaux.

**Article 4** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le 15 juin 2023.

Le Maire,

  
  
David THELLIER